

Barèmes et types de demandes

Barème inter-académique

Barème de base :

Commun à tou·tes les candidat·es, composé de :

- ancienneté de service ;
- ancienneté de poste ;
- affectation en éducation prioritaire (éventuellement) (page 10).

Demande pour convenance personnelle :

hormis la bonification pour l'éducation prioritaire (cf page 10) seuls les points d'ancienneté de poste et d'échelon sont pris en compte.

Barème incluant des situations particulières ou familiales :

- situation individuelle ;
 - stagiaires (pages 8 et 9) ;
 - handicap (page 11) ;
 - vœu Corse
 - vœu préférentiel
 - réintégration
- (Voir BO ou Dossier Mutation)
- situation familiale ou civile (cf pages 12 à 15) ;
 - rapprochement de conjoint·es (pages 12 à 14) ;
 - autorité parentale conjointe (page 15) ;
 - situation de parent isolé (page 15) ;
 - mutation simultanée (page 15).

Hors barème

Classement des candidatures pour un poste spécifique (voir page 16) en fonction de la situation de chacun·e.

Reportez-vous aux pages intérieures de l'encart détachable

«Dossier Mutation 2nd degré»



La CGT Éduc'action est attachée aux barèmes nationaux. C'est une garantie d'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Mais la note de service permet à chaque recteur·trice de créer sa propre note de service.



Barème intra-académique

Élaboré dans chaque académie.

Attention !

Pour la phase inter académique, le barème est vérifié et acté en janvier dans l'académie de départ. Rapprochez-vous des élu·es CAPA CGT (voir coordonnées pages 30 & 31).